

**MESSAGE DIFFUSÉ LE 31/10/14 suite à la condamnation certes attendue de la FFVL devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS ...**

La niouze du 30/10/14 c'est sans surprise **la condamnation de « cette » ffvl devant le Tribunal Administratif de Paris** dans le cadre de la dernière des « affaires ffvl » montées de toutes pièces à mon encontre (celle où la ligne jaune en terme de régularité administrative a été franchie).

Chose humaine : j'ai donc parachuté ce 30/10 quelques SMS "*taquins*" à ce binôme de collègues "*ffvl*" à vous situés aux toutes premières loges dans cette affaire *ffvl pathétique* : le sieur « *duchesne de la motte d'arbitraire* » (de la grosse Kommiztion « *médicale* »), et le Sire « *landrOPJ-de-choc* » (de la grosse Kommiztion de « *Dizzzziplin* »).

Un message vocal complémentaire a aussi été laissé sur le répondeur du numéro qu'on trouve dans les pages jaunes et sur Dammary-les-Lys concernant son Excellence JPP. Lequel JPP n'était malheureusement pas sur zone à ce moment-là (c'est ballot, ça nous aurait peut-être changé un peu de son aimable silence-radio présidentiel, qui sait ?)

Enfin, je n'oublie évidemment pas d'autres spécimens comme par exemple l'ex-benintende ou le scribouillard procéordurier ©*ffvl* de-boismilon...

**Ici en infra**, donc, un copier-coller brut de décoffrage de ces légitimes SMS en question.

Au risque (légitime et assumé) de faire une fois de plus dans un registre sémantique « *un peu fleuri* ».

---

Il n'y a même pas de quoi pavoiser et je n'entends pas faire dans un quelconque « *triumphalisme* ».

D'autant plus que ces turpitudes durent maintenant depuis 2009, qui visent notamment à me faire taire, et qu'il n'y a « *logiquement* » aucune raison que ça s'arrête là. Pour ça il faudrait qu'un JPP par exemple ait les c..... de donner un bon coup de latte dans la fourmilière. Or le moins qu'on puisse dire c'est que ce n'est pas le cas, bien au contraire (...)

De toute façon cette décision judiciaire et administrative était attendue, voire même programmée. Même si **ce n'est là que justice**, donc pour ma Pomme c'est forcément une satisfaction. La décision logique du Tribunal ne porte ici que sur les agissements ©*ffvl* en date de début mars 2012. On peut logiquement penser qu'elle fait suite « *un peu aussi* » à l'entêtement assez maladif et aux tentatives de diversion diverses et variées – parfois bien peu reluisantes – affichés depuis lors par ces quelques prétendus « *pontes* » de la ffvl [bravo accessoirement pour ce rôle centralisateur (mais vain) d'aimable scribouillard procé(or)durier du dénommé *de-boismilon*].

En l'état, **injonction est donc faite à ces quelques messieurs de faire machine arrière** concernant leurs tristes turpitudes anti-Montel ©2012. Plus (+) 1500 € au titre de dédommagement pour frais de procédure.

En toute logique, le reste devrait suivre ultérieurement, après que mon avocat en ait fait la légitime demande comme on le fait en pareil cas au titre des préjudices subits. Après quoi, bien entendu ces « *responsables* » ffvl sont encore susceptibles de tout faire pour « *faire appel* » ou « *intenter un recours* » ou quelques chose du genre, très imaginatifs qu'ils sont depuis plus de deux ans déjà pour tout gérer en mode « *dilatoire le plus nuisible possible* » (...)

---

Bien entendu, **au plan du symbole et au plan du principe, cette condamnation de la ffvl :**

- **vaut quelque part également pour toutes les turpitudes** survenues antérieurement à mars 2012, même si noir sur blanc ce n'est évidemment pas ici que ces agissements-là peuvent être sanctionnés en tant que tel. Car si ces quelques personnages firent *alors en sorte de ne pas se faire "serrer", pour autant chacun sait bien qu'au plan moral, associatif et sportif ils s'étaient déjà mis dans le rouge depuis belle lurette (notamment le dénommé « landrOPJ »)*,

- **vaut quelque part également et par effet de ricochet pour les quelques spécimens** délateurs-affabulateurs et m.....x ayant depuis 2009 prêté main forte aux "*ffvl-landreau.jc*", "*ffvl-deboismilon*", "*ffvl-duchesnes de la motte*" et autre "*ffvl-benintende*" via leurs brillantes incontinences de type plus ou moins calomnieux. En clair je veux bien entendu parler des quelques spécimens du calibre des "*nossin marc*", "*morel benoit*", "*carrier odile*", "*deboavere patricia*", "*momege olivier*", "*fer olivier*", "*micoud jean-roger*", "*di bernardo nicolas*", "*binois virginie*", "*cabagni robert*" et en tant que Médaille d'Or en la matière (fécale) le dénommé "*zabiollminus rémi*" (...)

Indirectement, ces guguss-là en prennent eux aussi pour leur grade, c'est bien évident.

Plus largement, cette condamnation vaut aussi (toujours par ricochet) pour tous ceux et celles qui ont trempé de près ou de loin dans ces brillantes turpitudes. Et à mon sens la chose devrait aussi faire "*cogiter*" tous les ceusses qui depuis déjà des lustres *savent* et qui pourtant préfèrent s'écraser mollement en se mettant pudiquement de la m.... dans les yeux.

.../...

